

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 29 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le vendredi 29 juillet à 20h,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué **le 21 juillet 2016**, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Patrick HOLLEVILLE, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Patrick HOLLEVILLE, André RODERON, Jean-Paul TURC, Eliane PUISSANT, Nathalie TAIRRAZ, Yves TURC-GAVET, Pascal LETERTRE

Excusés :

Pouvoirs : Christian TURC, Eric TURC-GAVET

Absents : Michel NODIN, Serge TOPRIDES,

Nomination du secrétaire de séance : Nathalie TAIRRAZ à l'unanimité des membres présents

Approbation du Conseil municipal en date du 10 juin 2016 :

Eliane PUISSANT demande d'ajouter son commentaire concernant la délibération 048 pour laquelle elle a voté contre. Cette délibération autorise le Camping de la Bérarde et l'Auberge de la Meije à vendre des cartes de randonnées de l'Office de Tourisme. Eliane PUISSANT ajoute « qu'il ne faut pas multiplier ce type de services dans les établissements communaux au détriment des commerces ».

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- DAL / Autorisation d'occupation du domaine public : travaux d'accès aux TK de Puy Salié depuis le DMC à 3200m.
- Déclaration d'intention d'aliéner : vente d'une parcelle au hameau des Etages.

Le Conseil municipal accepte.

n°2016 - 052

Objet : Deux Alpes Loisirs / Avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public

M Le Maire rappelle que le 8 janvier 2016, le Conseil Municipal avait délibéré et accepté la signature d'une convention avec DAL pour la prise en charge de 15 % du montant des taxes foncières.

Il explique que le 19 février 2016, la Préfecture a demandé un complément d'information et dans l'attente, le retrait de la délibération. Les informations demandées ont été transmises à la Préfecture le 21 mars 2016 et n'ont pas fait l'objet d'observations depuis.

A la suite de ces informations, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour dont 2 pouvoirs**

- **ACCEPTE** les conditions prévues par l'annexe 2 de la convention de la DSP.

- **AUTORISE** M le Maire à signer l'avenant correspondant à cet accord.

Eliane PUISSANT demande à Nathalie TAIRRAZ, qui est en possession du pouvoir de Christian TURC, si ce dernier qui participe aux réunions avec DAL, a fait connaître son avis. Nathalie TAIRRAZ n'a pas eu d'information de sa part sur ce sujet.

n°2016 - 053

Objet : Programme de travaux contre les risques naturels spécifiques à la Montagne 2016. Etude de faisabilité de protections de pare-blocs avec analyse de l'aléa chute de blocs sur le hameau de Bernardière et proposition de parades

M Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt d'entreprendre la réalisation d'une étude de faisabilité de protections pare-blocs avec analyse de l'aléa chute de blocs sur le hameau de Bernardière et propositions de parades.

Le montant estimatif global de l'opération s'élève à 18 000 € HT. Le financement de l'opération pourrait être assuré à l'aide d'une subvention sur les lignes de crédits de l'Etat, consacrés à la prévention des risques naturels spécifiques à la montagne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour dont 2 pouvoirs**

- **APPROUVE** le dossier technique présenté.

- **SOLLICITE** l'inscription de l'opération au programme 2016 de l'Etat, d'opérations de protection contre les risques naturels spécifiques à la montagne pour l'attribution d'une subvention au taux maximal.

- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

- Montant estimatif hors taxes de l'opération :	18 000 €
- Dépense subventionnable hors taxes :	18 000 €
- Subvention Etat, au taux maximal :	70 %
- Autofinancement communal ou prête bancaire :	5 400 €

Etant précisé que la collectivité assurera également la trésorerie relative à la TVA s'élevant à : 3 600 €.

- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les procédures réglementaires relatives à la réalisation de l'étude.

- **CHARGE** M Le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation de l'opération.

n°2016 - 054

Objet : Programme de travaux contre les risques naturels spécifiques à la Montagne 2016. Etude de faisabilité de protections de paravalanche avec analyse de l'aléa avalanche pouvant interférer avec les parades pare-blocs. Hameau de Bernardière.

M Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt d'entreprendre la réalisation d'une étude de faisabilité de protection paravalanche avec analyse de l'aléa avalanche pouvant interférer avec les parades pare-blocs. Hameau de Bernardière.

Le montant estimatif global de l'opération s'élève à 9 000 € HT. Le financement de l'opération pourrait être assuré à l'aide d'une subvention sur les lignes de crédits de l'Etat, consacrés à la prévention des risques naturels spécifiques à la montagne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour dont 2 pouvoirs**

- **APPROUVE** le dossier technique présenté.

- **SOLLICITE** l'inscription de l'opération au programme 2016 de l'Etat, d'opérations de protection contre les risques naturels spécifiques à la montagne pour l'attribution d'une subvention au taux maximal.

- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

- Montant estimatif hors taxes de l'opération :	9 000 €
- Dépense subventionnable hors taxes :	9 000 €
- Subvention Etat, au taux maximal :	70 %
- Autofinancement communal ou prête bancaire :	2 700 €

Etant précisé que la collectivité assurera également la trésorerie relative à la TVA s'élevant à : 1 800 €.

- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les procédures réglementaires relatives à la réalisation de l'étude.

- **CHARGE M** Le Maire de poursuivre toutes démarches utiles, tant en vue du financement que de la réalisation de l'opération.

Le Maire explique que l'étude sur la faisabilité d'un pare-blocs s'accompagne d'une étude sur les avalanches pour que ce dernier ne dévie pas les avalanches. Il s'agit pour l'instant d'une phase d'étude.

Eliane PUISSANT demande quel est le niveau d'avancement de l'étude sur les risques de crue du Vénéon. La digue pourrait céder et emporter le hameau de la Bérarde.

M le Maire informe que les études de risques inondation seront une compétence prochaine de la Communauté de Communes. Pour l'instant cela n'a pas été fait car la commune n'a pas les moyens de financer un tel projet.

Eliane PUISSANT ajoute qu'il ne faudrait pas que la commune soit considérée comme responsable. Peut-être que la Communauté de Communes aura plus les moyens financiers pour porter ces aménagements ?

M le Maire ajoute que le budget pour la gestion des risques inondation est de 40 €/habitants donc ce type de travaux est irréalisable.

n°2016 - 055

Objet : Acceptation du don du solde du compte de l'Association des Amis du Musée de St Christophe

M Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Amis du Musée de St Christophe de faire don à la commune du solde du compte de l'association.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour dont 2 pouvoirs**

- **ACCEPTE** le don de l'Association des Amis du Musée de St Christophe

- **DIT** que cette somme sera destinée à des réalisations dans le Musée.

Eliane PUISSANT demande si l'on connaît le montant du solde du compte. M Le Maire répond que pour l'instant ce n'est qu'un courrier.

Eliane PUISSANT rebondit sur ce sujet pour informer les membres que la Maison de la Montagne de la Bérarde accueille une belle exposition du peintre Fabrice MOUGEL et que ce serait intéressant que le Musée acquière quelques toiles qui sont à des tarifs raisonnables. Il faut se positionner assez vite car certaines sont déjà vendues.

n°2016 - 056

Objet : Loyer de la base nautique suite à sa fermeture après l'éboulement de juin

M Le Maire informe que le montant initial est de 6860 €/an. Depuis l'éboulement, Vénéon Eaux Vives ne peut pas exploiter la base nautique dans des conditions normales et ne peut pas utiliser les sanitaires. Il leur a fallu louer des toilettes pour un montant de 2584 €. Il propose d'enlever le coût des toilettes de la location et de faire un geste pour le manque à gagner lié à la mise en place de navettes supplémentaires depuis le gîte.

M Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'éboulement survenu en juin, la base nautique ne peut plus être exploitée comme précédemment.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour dont 2 pouvoirs**

- **ACCEPTÉ** de ramener le loyer pour l'année 2016 au montant de 3000 €.

n°2016 - 057

Objet : RIP Isère THD - Accord de principe sur la cession d'un terrain communal au Département pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique (NRO)

M Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de l'Isère s'est engagé dans l'établissement d'un Réseau d'Initiative Publique visant à la mise en œuvre d'une infrastructure Très Haut Débit (RIP Isère THD) qui sera le support d'un accès Internet à très haut débit pour le territoire isérois.

Pour la constitution du RIP Isère THD, le Département doit devenir propriétaire des terrains d'accueil des NRO, bâtiments techniques dont l'objet est d'interconnecter les réseaux.

Le département souhaite que la cession soit effectuée à titre gratuit compte tenu de l'intérêt public du projet et prendra en charge la totalité des frais afférents à cette cession, dont les frais d'arpentage et de rédaction de l'acte administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour dont 2 pouvoirs**

- **APPROUVE** le principe d'une cession au Département de l'Isère à titre gratuit d'une partie de la parcelle section B numéro 1162 au lieu-dit « La Ville » sur une emprise de 100 m².

- **AUTORISE** M le Maire à donner mandat au Département pour le dépôt d'un permis de construire d'un NRO sur cette parcelle.

- **AUTORISE** le Département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire au projet et à commencer les travaux sur cette parcelle avant la formalisation du contrat de cession

M le Maire explique que l'installation du relais de fibre optique desservira la mairie dans un premier temps. Il sera situé entre le relais téléphone et le transformateur électrique.

Eliane PUISSANT propose de profiter de l'occasion pour demander des travaux sur la route qui a besoin d'entretien et qui commence à se dégrader.

M le Maire répond que cela a été fait l'année dernière et encore cette année.

André RODERON ajoute que le Conseil Départemental avait promis des travaux cette année.

M le Maire ajoute qu'avec l'éboulement aux Fontaines Bénites, il y a peu de chance qu'ils réalisent d'autres travaux.

n°2016-058

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner : vente d'une parcelle au hameau des Etages

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants portant sur le Droit de Prémption

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 1998 instaurant le Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines et d'urbanisation future (NA) délimitées par le POS ;

VU la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Gabriel NALLE, notaire domiciliée à GRENOBLE (Isère) concernant la vente d'une grange et de parcelles situées à l'intérieur du périmètre de droit de prémption urbain, sis au hameau Les Etages :

- parcelle D n° 712, pour une superficie totale de 70 m² ;
- parcelle D n°710, pour une superficie totale de 26 m² ;
- parcelle F n°236, pour une superficie totale de 595 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour dont 2 pouvoirs**

- **RENONCE** à exercer son droit de prémption ;
- **CHARGE** le Maire de signer tout document relatif à cette décision.

Eliane PUISSANT demande si ce terrain jouxte le bâtiment communal ? Même si ce n'est pas le cas, il faut se poser la question pour l'avenir dans le cas où la commune souhaiterait faire des travaux sur le four par exemple. Elle pensait qu'une lettre avait déjà été faite. Jean-Paul TURC propose de faire une proposition au propriétaire pour l'achat d'une autre parcelle qui permettrait de réaliser une place du village. M le Maire ajoute qu'une lettre sera faite au propriétaire dans ce sens.

n°2016 - 59

Objet : DAL / Autorisation d'occupation du domaine public : travaux d'accès aux TK de Puy Salié depuis le DMC à 3200m.

Le Maire informe les Conseillers Municipaux de la demande de la société Deux Alpes Loisirs de profiler la bande de terrain permettant aux skieurs d'accéder aux TK de Puy Salié depuis la G4 du DMC à 3200 m. Cela afin d'augmenter la surface plane devant les TK pour piéger et conserver le maximum de neige pour l'été et d'obtenir une pente douce permettant de glisser sans pousser sur les bâtons depuis la G4 du DMC et du TSD des glaciers. La bande mesure 90 m de long sur 20 m de large à baisser entre 0 à 2m de hauteur.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la Commune de Saint Christophe en Oisans est propriétaire d'un terrain cadastré section A numéro 655, sis sur le glacier de Mantel,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 9 voix pour dont 2 pouvoirs**

- **AUTORISE** DAL à effectuer les travaux demandés.

Eliane PUISSANT fait remarquer que c'est dommage de rajouter ce sujet à l'ordre du jour car Christian TURC en charge du Domaine Skiable est absent et que l'on n'a pas son avis.

Nathalie TAIRRAZ est d'avis que la réalisation de cette plateforme est un bon aménagement pour le domaine skiable. Cet endroit est uniquement une zone de moraine sans détérioration à son avis pour le site.

M le Maire explique qu'il ne faut pas d'autre autorisation que celle du Conseil Municipal car les travaux ne dépassent pas 2m de hauteur.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet de création d'un troisième tronçon au téléphérique de la Grave

M le Maire lit le courrier de la Mairie de la Grave qui souhaite connaître la position de la commune en particulier en ce qui concerne la redevance sur le projet de créer un troisième tronçon sur le téléphérique de la Grave.

Nathalie TAIRRAZ trouve que c'est un beau projet qui pourrait apporter plus de skieurs dans le Vallon de la Selle.

Eliane PUISSANT est d'avis que la commune soutiendrait ce projet mais que l'on ne peut pas donner comme cela un montant en ce qui concerne la redevance.

André RODERON ajoute que pour l'instant on ne connaît pas l'emprise que ce projet aurait sur le territoire communal.

M le Maire interroge le conseil sur les limites de la commune dans ce secteur.

André RODERON précise que si le projet aboutit, il faudra faire intervenir un géomètre.

Eliane PUISSANT propose de demander que soit pris en compte dans ce projet les aménagements nécessaires pour faciliter le basculement des skieurs dans le Vallon de la Selle.

- Avancement du PLU

Eliane PUISSANT présente les prochains rendez-vous en ce qui concerne le PLU :

Le 12 septembre, une réunion de travail aura lieu à 14h30 avec Nicolas BREUILLOT qui sera suivie à 17h d'une présentation à l'attention des conseillers. Puis l'équipe enchainera à 20 h sur le prochain Conseil Municipal.

Le 23 septembre, en début d'après-midi seront reçues en Mairie les PPA (personnes publiques associées) puis à 18h aura lieu la réunion publique. L'affichage se fera entre le 15 et le 23 septembre.

Eliane PUISSANT explique que malgré les efforts produits, le PLU risque d'être refusé car on maintient la possibilité de construire aux Etages et à la Bérarde même si la route n'est pas ouverte toute l'année.

- Projet d'un plan d'eau à la Bérarde

M le Maire informe qu'en Isère, il y a l'obligation de passer par un bureau d'étude pour réaliser ce type d'aménagement. Une des règles oblige à se tenir à un minimum de 35 m du lit majeur. Cela obligerait alors à aménager dans des propriétés privées. Il propose de s'assurer dans un premier temps de la possibilité d'acquérir les parcelles privées.

Eliane PUISSANT propose de faire d'abord une étude d'aménagement pour définir dans un premier temps l'emplacement le plus intéressant pour cet aménagement. Elle est d'avis que le plan d'eau s'inscrit dans un projet d'ensemble avec la via-cordata et l'aire de camping-car.

Elle se propose de lancer une étude sur un projet d'ensemble.

- Loi NOTRé : Compétence Tourisme

Eliane PUISSANT explique que le personnel s'interroge sur sa situation l'année prochaine.

M le Maire explique que la Communauté de Communes sera en charge de la partie promotion touristique qui comprend l'accueil et les actions de promotion mais pas les animations.

La Communauté de Communes conservera le personnel mais la commune de son côté doit réfléchir au maintien des animations.

Il suggère de créer ou modifier l'association existante qui ne sera plus un Office de Tourisme pour continuer les actions d'animation. D'autres solutions existent : création d'une SEM, créer un service communal ? Il faudra probablement établir des conventions entre la COMCOM et la Mairie pour que le personnel puisse faire de l'animation. Ce changement concerne les petites communes et Bourg d'Oisans qui pour l'instant ne s'est pas positionné.

M le Maire ajoute que ce transfert de compétence pose la question de son financement par la COMCOM. Son coût pour la COMCOM est estimé à 700 000 €. Deux modes de financement sont possibles, augmenter la taxe additionnelle sur chaque contribuable ou passer en fiscalité unique, c'est-à-dire que la taxe professionnelle est versée directement à la COMCOM. La COMCOM reverserait ensuite la taxe aux communes après avoir prélevé les sommes relatives aux compétences qu'elle réalise.

La taxe professionnelle a néanmoins des taux très différents en Oisans. Elle est d'environ 40 % à Vaujany avec EDF et à 21 % à St Christophe. Il faudrait établir un taux moyen (environ 34 %), ce qui n'avantage pas certaines communes et pose le problème d'une augmentation de notre taxe en particulier pour DAL.

Eliane PUISSANT pense que cela va figer les situations et qu'il sera ensuite difficile de changer. On s'achemine vers une mutualisation.

M le Maire ajoute qu'il faudra probablement voter cela dès septembre.

- Aménagement appartement 23

Nathalie TAIRRAZ présente les propositions d'aménagement pour validation. Pascal LETERTRE demande si sa remarque concernant le carrelage a été prise en compte. Nathalie TAIRRAZ répond que les modifications demandées ont été apportées.

- Compte-rendu dernière réunion sur la DSP avec DAL

André RODERON et Christian TURC étaient présents.

André RODERON informe qu'il serait possible de faire une seule DSP pour les trois communes mais que chaque commune pourrait néanmoins conserver sa spécificité.

Si la commune souhaite signer la nouvelle DSP avant l'échéance de 2023, il faudrait dédommager DAL de 8 millions d'euros pour rupture de contrat. La question se pose donc de la refaire maintenant ou d'attendre ?

M le Maire précise que la convention de St Christophe est plus favorable que celle des deux autres communes.

Eliane PUISSANT demande si des inventaires vont avoir lieu.

André RODERON répond que pour l'instant, les inventaires des bâtiments et du matériel ne sont pas finis.

- Intervention de l'ADMR

Eliane PUISSANT signale qu'un habitant a sollicité l'ADMR et que celle-ci a refusé d'intervenir.

M le Maire demande de prévenir rapidement la Mairie dans un cas de ce genre pour qu'il puisse intervenir.

Eliane PUISSANT demande à ce que la Mairie fasse remarquer ce problème à l'ADMR.

M le Maire répond que cela a été fait.

- Eboulement de juin

M le Maire explique qu'il a sollicité la COMCOM et le Conseil Départemental pour soutenir la commune dans les dépenses exceptionnelles liées à la coupure de route. Un état récapitulatif des dépenses est en cours de réalisation. A noter que l'éboulement a emporté l'alimentation en eau du Gîte de Plan du Lac.

- Toilettes des Etages

Suite à une fuite d'eau, le carrelage a été endommagé.

M le Maire répond que les travaux sont prévus.

- Chemin des Etages

Jean-Paul TURC demande de reprendre contact avec l'entreprise pour finir les travaux.

- Fleurissement

Pascal LETERTRE fait remarquer que le fleurissement à la sortie de St Christophe est décevant.

- Camping sauvage

Eliane PUISSANT souligne le problème du stationnement des camping-cars à la Béarde. Comme il n'y a pas d'emplacements délimités, ils se garent parfois très mal, gênant la circulation. De plus il n'y a plus de signalétique interdisant le camping sauvage dans la commune.

- Fonctionnement du Conseil Municipal

Des échanges ont lieu sur le mode de fonctionnement de l'équipe. Une réflexion est à envisager pour faciliter l'avancement des projets.

Séance terminée à 22h40. Prochain Conseil Municipal, le lundi 12 septembre à 20h.

FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU VENDREDI 29 JUILLET 2016

2016-052	Deux Alpes Loisirs / Avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public
2016-053	Programme de travaux contre les risques naturels spécifiques à la Montagne 2016. Etude de faisabilité de protections de pare-blocs avec analyse de l'aléa chute de blocs sur le hameau de Bernardière et proposition de parades.
2016-054	Programme de travaux contre les risques naturels spécifiques à la Montagne 2016. Etude de faisabilité de protections de paravalanche avec analyse de l'aléa avalanche pouvant interférer avec les parades pare-blocs. Hameau de Bernardière.
2016-055	Acceptation du don du solde du compte de l'Association des Amis du Musée de St Christophe
2016-056	Loyer de la base nautique suite à sa fermeture après l'éboulement de juin
2016-057	RIP Isère THD - Accord de principe sur la cession d'un terrain communal au Département pour l'implantation d'un nœud de raccordement optique (NRO)
2016-058	Déclaration d'intention d'aliéner : vente d'une parcelle au hameau des Etages
2016-059	DAL / Autorisation d'occupation du domaine public : travaux d'accès aux TK de Puy Salié depuis le DMC à 3200m.

Fait et délibéré le 29 juillet 2016 et ont signé les membres présents,

Membres présents	Fonction	Signatures
Patrick HOLLEVILLE	Maire	
André RODERON	1 ^{er} Adjoint	
Jean-Paul TURC	2 ^{ème} Adjoint	
Eliane PUISSANT	3 ^{ème} Adjoint	
Nathalie TAIRRAZ	Conseillère municipale	
Pascal LETERTRE	Conseiller municipal	
Yves TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Éric TURC-GAVET	Conseiller municipal	Pouvoir à Yves TURC-GAVET
Christian TURC	Conseiller municipal	Pouvoir à Nathalie TAIRRAZ
Serge TOPRIDES	Conseiller municipal	ABSENT
Michel NODIN	Conseiller municipal	ABSENT